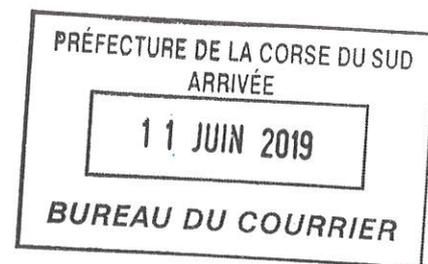




REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 mai 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 mai 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Stéphane SBRAGGIA,

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à M. VOGLIMACCI, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme CORTICCHIATO à M. MONDOLONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à Mme SANTONI-BRUNELLI, Mme FALCHI à Mme SICHI, Mme MASSEI à M. DELIPERI, Mme PILLOTTI à M. ARESU, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. MARCANGELI, M. CAU, Mme SANNA, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Deliperi est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Séance du mardi 28 mai 2019
Délibération N°2019/117

Compte Administratif 2018:
-Budget annexe du stationnement-

Monsieur le maire demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif 2018.

Il rappelle que conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est appelé à se retirer au moment du vote du compte administratif et en conséquence la présidence de l'Assemblée sera assurée par un adjoint ou conseiller élu pour le remplacer.

Le conseil municipal élit Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué aux finances, en qualité de Président de séance.

Monsieur Stéphane Sbraggia expose à l'assemblée:

Comme il vous a été précisé lors du vote du budget primitif 2018, La loi MAPTAM du 27/01/2014 et la loi NOTRe du 07/08/2015 ont modifié les conditions de mise en place de la politique de stationnement payant. Cette réforme, dite de « dépenalisation » ou de « décentralisation » du stationnement payant, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Auparavant le stationnement était lié à l'exercice d'un pouvoir de police. La nouveauté réside dans le fait que l'utilisateur ne s'acquitte plus d'un droit de stationnement mais d'une redevance d'utilisation du domaine public, nommée redevance de stationnement. L'instauration et la fixation du barème tarifaire de cette redevance relèvent de la compétence du conseil municipal. Par les délibérations n° 2016/034, 2017/1645 et 2018/028 du 19 février dernier, les nouvelles modalités du fonctionnement du stationnement sur voirie ont été adoptées.

Le Compte Administratif 2018 du budget annexe du stationnement fait apparaître en réalisations les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

TOTAL DES DEPENSES : 895 744.18 €

TOTAL DES RECETTES : 973 488.81 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **+ 77 744.63 €**

SECTION INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES : 429 262.32 €

TOTAL DES RECETTES : 407 717.20 €

↳ Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de : **- 21 545.12 €**

↳ **Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : + 56 199.51 €**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	+ 158 691.72		- 180 236.84	- 21 545.12
Fonctionnement	+ 196 615.49	-176 108.28	+ 57 237.42	+ 77 744.63
Total	+ 355 307.21	- 176 108.28	- 122 999.42	+ 56 199.51

Présentation synthétique du compte administratif 2018 budget annexe du stationnement

Dépenses réalisées		Recettes réalisées	
Fonctionnement	895 744.18	Fonctionnement	952 981.60
Charges à caractère général	55 016.19	Redevances stationnement	952 861.60
Frais de personnel	769 934.09	Impôts et taxes	0.00
Charges financières	47 428.02		
Charges exceptionnelles	136.88		
Dotations aux amortiss.	23 229.00		
Investissement	429 262.32	Investissement	249 025.48
Dettes et emprunts	89 927.78	Dotations et fonds propres	182 631.15
Dépenses d'équipement	339 334.54	Subvention d'investissement	43 165.34
		Amortissements des immos.	23 229.00
Total	1 325 006.50	Total	1 202 007.08

Soit un solde sur réalisations de l'exercice	- 122 999.42
Excédent de fonctionnement reporté 2017	+ 20 507.21
Excédent d'investissement reporté 2017	+ 158 691.72
soit un résultat global de clôture avant reste à réaliser	+ 56 199.51

Recettes d'investissement à réaliser	0.00
Dépenses d'investissement à réaliser	759.42

Solde global CA 2018 après intégration des restes à réaliser	+ 55 440.09
---	--------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT CA 2018

↳ Les dépenses de fonctionnement totalisent 895 744.18 € et concernent :

- **Au chapitre 011** : sont retracées les charges de fonctionnement liées à la maintenance et à l'entretien du matériel. Le total des mandats émis pour l'exercice 2018 s'élève à 55 016.19 €.
- **Au chapitre 012** : les charges de personnel totalisent 769 934.09 €.
- **Au chapitre 66** : ce chapitre enregistre le paiement des intérêts des emprunts et les intérêts courus non échus pour un montant de 47 428.02 €.
- **Au chapitre 67** : ce chapitre comptabilise diverses dépenses exceptionnelles 136.88 €.
- **Au chapitre 042** : ce chapitre totalise 23 229.00 €. Il enregistre la comptabilisation des amortissements du matériel et outillage.

↳ **Les recettes de fonctionnement totalisent 973 488.81 € et concernent :**

- **Au chapitre 70** : Au sein du chapitre sont enregistrés les redevances pour stationnement 891 028.00 € et les forfaits de post stationnement pour 61 953.60 €.
- **Au chapitre 002** : est repris le résultat reporté de l'exercice n- 1 soit 20 507.21 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT CA 2018

↳ **Les dépenses de la section investissement totalisent 429 262.32 € et concernent :**

- **Au chapitre 16** : ce chapitre enregistre le remboursement du capital des emprunts de l'exercice pour 89 927.78 €.
- **Au chapitre 21** : le chapitre 21 totalise 339 334.54 €. Il comptabilise diverses acquisitions de matériels techniques ainsi que des acquisitions de matériels informatiques nécessaires au bon fonctionnement des horodateurs.

↳ **Les recettes de la section investissement totalisent 407 717.20 € et concernent :**

- **Au chapitre 10** : sont enregistrés au sein de ce chapitre, l'affectation au compte 1068 à hauteur de 176 108.28 € d'une partie du résultat de la section de fonctionnement constaté au CA 2017 et le montant du FCTVA encaissé sur les investissements de l'année n-1 soit un montant de 6 522.87 €.

- **Au chapitre 13** : Une somme de 43 165.33 € est comptabilisée au titre de l'aide exceptionnelle de la CdC destinée à alléger les charges financières en capital pour l'emprunt comptabilisé au sein de ce budget.
- **Au chapitre 040** : Ce chapitre totalise 23 229.00 €. Il s'agit de la comptabilisation des amortissements du matériel et outillage.
- **Au chapitre 001** : est repris l'excédent d'investissement constaté de l'exercice n- 1 soit 158 691.72€.

LA GESTION DE LA DETTE

L'endettement au 31 décembre 2018 du budget annexe du stationnement est le suivant :

Pour 2018, le montant du flux de la dette a été de 137 410.80 € et sa répartition a été la suivante :

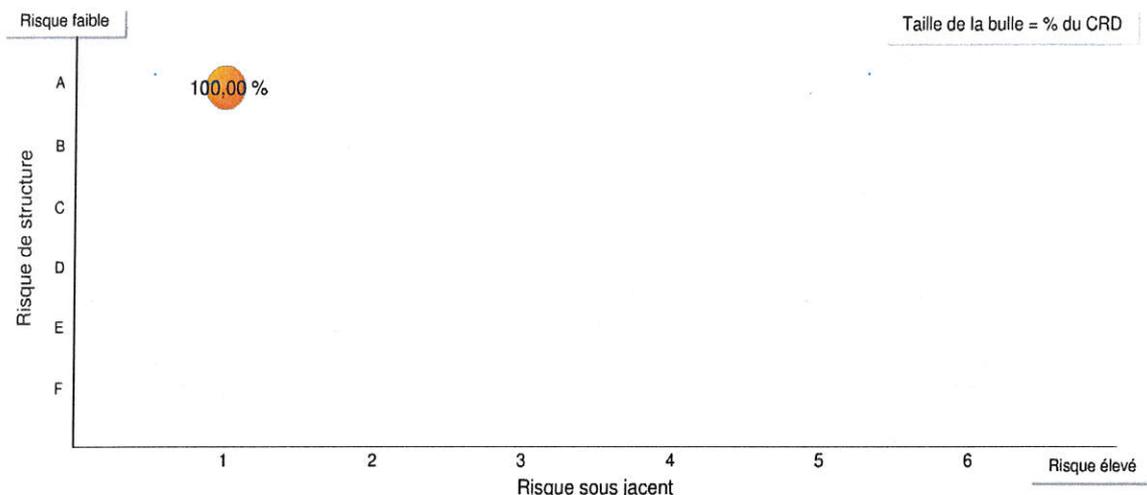
Montant du capital remboursé : 89 927.78 € Montant des intérêts payés : 47 483.02 €

Le détail par établissements bancaires est le suivant :

Etablissement financier	Montant emprunté	Nombre d'emprunts	Capital restant dû au 31/12/2018
 Caisse Epargne	1 500 000.00	1	1 015 336.83
	1 500 000.00	1	1 015 336.83

L'intégralité de l'emprunt souscrit sur ce budget annexe est classé 1A, soit la classification la moins exposée aux risques.

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Durée résiduelle	Taux	Capital restant dû au 31 /12/ 2018	Risque de taux	CBC
Caisse d'Epargne	2012	1 500 000.00	9 ans	4.43 %	1 015 336.83	Fixe	1A
		1 500 000.00			1 015 336.83		



Il vous est demandé de bien vouloir approuver le compte administratif 2018 du budget annexe du stationnement.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER le Compte Administratif 2018 du budget annexe du stationnement ci- annéxé.

Etant précisé que le Compte de Gestion établi par le Trésorier Municipal, est en concordance avec le Compte Administratif 2018 du budget annexe du stationnement.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;
 Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif ;
 Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable ;
 Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 mai 2019,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Laurent MARCANGELI, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

APPROUVE

Par 34 voix pour et 6 abstentions

(M. Castellana, M. Luciani, M. Ciabrini, M. Leonetti, Mme Simonpietri, M. Bastelica)

Le Compte Administratif 2018 du budget annexe du stationnement.

Etant précisé que le Compte de Gestion établi par le Trésorier Municipal, est en concordance avec le Compte Administratif 2018 du budget annexe du stationnement.

RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

